A conserver dans le cahier jaune

REGLEMENT FINANCIER 2026- 2027 :

ECOLE Jeanne D'Arc
7 av, Saint Promasse
04 300 Forcalquier

Règlements annuels :

INSCRIPTION :

- **La réinscription** est fixée **à 92 €** à régler avant le 20 juin 2026.
  Si vous avez 4 enfants à réinscrire, la réinscription du 4ème est gratuite.

- **L'inscription** d'un nouvel enfant est de **110 €** à régler par chèque avant le 20 juin 2026.

FOURNITURES SCOLAIRES

- Les fournitures, manuels et albums pédagogiques seront à régler avant le 20 juin 2026
- Les sorties scolaires (cinéma, visite ou classe verte…) seront prélevées en cours d'année

PARTICIPATION AU FORFAIT EXTERIEUR :

- La participation au forfait extérieur aux familles **non-domiciliées à Forcalquier et à Fontienne** est de **220 €** par famille à régler en septembre.

COTISATION

- La cotisation à l'APEL s'élève à **25 €** par famille à régler en septembre.

Règlements mensuels :

SCOLARITE :

Enfants à charge	1	2	3	4
Frais de scolarité	68€/mois	64,60€/mois 5%	61.20€/mois 10%	57,80€/mois 15%
Montant	68€	129,20€	183,60€	231,20€

GARDERIE :

Une garderie fonctionne le matin à partir de 7h30 jusqu'à 8h15 et le soir de 16h45 à 18h
Le tarif est de **4 € par enfant ou 6 € pour la garderie du matin et du soir.**

L'école ouvre à 8h15 et ferme à 16h45. Il convient de respecter ces horaires.
Sinon les frais de garderie vous seront facturés.

CANTINE :

Le coût du repas et les frais de garderie à la pause méridienne sont maintenus à **6,40 €.**
Les repas commandés sont à régler même lorsque votre enfant est malade.

Les frais de scolarité, de garderie et de cantine se règlent par prélèvements mensuels.

RESILIATION :

Une indemnité de résiliation du contrat de scolarisation pour un **abandon non justifié de la scolarité en cours d'année** sera facturée **68 €**/enfant (1 mois de scolarité).

Signature :